



## Conseil de l'ESPE : qu'est-ce que c'est ?

Il regroupe des représentant-e-s élu-e-s, des formateurs, formatrices et personnels de l'ESPE et usagers ainsi que des personnalités nommées par les universités et le Rectorat.

Il adopte le budget de l'ESPE, définit les règles relatives aux examens. Il se prononce sur la répartition des emplois et les recrutements.

Les élu-e-s FSU y porteront nos revendications afin d'améliorer la formation des enseignant-e-s et CPE, les conditions d'étude et de travail des étudiant-e-s, des stagiaires, et des formateurs, formatrices et personnels des ESPE.

## En urgence, la FSU revendique

- ▶ L'augmentation des moyens humains et budgétaires dans toutes les ESPE, financée par l'Etat
- ▶ Le maintien des 8 centres départementaux et des 10 sites de formation
- ▶ Un Conseil d'Ecole démocratique, avec plus d'élue-s que de nommé-e-s
- ▶ Une réelle concertation pour l'élaboration des statuts de l'ESPE, avec notamment la mise en place d'une commission des personnels.
- ▶ L'affectation des stagiaires M2 au plus près de leur lieu de formation ou résidence
- ▶ La prise en charge par le rectorat des frais d'inscription pour les M2 stagiaires et les contractuel-le-s admissibles
- ▶ Des parcours adaptés à tou-te-s les étudiant-e-s, permettant de préparer les concours dans de bonnes conditions
- ▶ La mise en place de pré-recrutements et le rétablissement de l'aide spécifique aux étudiant-e-s se destinant aux métiers de l'enseignement
- ▶ Un allègement du temps de service (à un tiers) au cours de la première année d'exercice
- ▶ Des droits d'inscriptions ne dépassant pas ceux du master
- ▶ Le renforcement des équipes pluri-catégorielles de formateur-ric-e-s
- ▶ Une véritable formation continue répondant aux besoins de la profession et incluant un adossement à la recherche

## Les propositions de la FSU

### pour une autre réforme de la formation des enseignant-e-s

La qualité du système éducatif repose en grande partie sur ses enseignant-e-s. Investir dans la formation des enseignant-e-s est donc une nécessité absolue. La mise en place d'une nouvelle formation qui réponde aux enjeux d'une nouvelle étape de démocratisation du système éducatif, est une exigence. Elle devra tenir compte du fait que les métiers de l'enseignement sont des métiers de concepteurs et de conceptrices, à haute responsabilité sociale, qui nécessitent un même niveau de qualification à tous les échelons du système éducatif.

- ✓ **Une formation initiale intégrée, progressive**  
articulant les dimensions scientifiques, professionnelles, théoriques et pratiques ancrées dans la recherche, en lien avec des stages formateurs, permettant d'appréhender les différentes facettes du métier.
- ✓ **Une formation qui s'inscrit dans la durée**  
depuis la licence jusqu'au master, avec une entrée progressive dans le métier et une formation continue tout au long de la carrière
- ✓ **Un cadrage de la formation**  
inscrit dans la loi assurant un niveau et des contenus de formation identiques sur tout le territoire.
- ✓ **Des aides pour financer et permettre d'étudier dans de bonnes conditions**  
allocation d'autonomie, pré-recrutement...
- ✓ **Des modules de pré-professionnalisation**  
proposés dès la licence, permettant d'appréhender la façon dont se sont construits les savoirs et de s'orienter
- ✓ **Des formations adossées à la recherche**  
donnant lieu à la production d'un mémoire
- ✓ **L'accès à l'ensemble des concours externes**  
avec la création et le développement de parcours universitaires jusqu'au master, et des préparations de concours pour les diplômé-e-s
- ✓ **Des moyens fléchés spécifiques**  
pour garantir des formations de qualité, renforcer les équipes pluri-catégorielles de formateurs et formatrices et maintenir les 8 centres départementaux et les 10 sites de formation

# Le 27 novembre, votez

